



Le Journal CGT du C.T.P.

DRANCY, 1 décembre 2006

Le Bilan social est un document prenant en photo en instant T, la collectivité, sa composante sociale et financière. Depuis le changement de municipalité nous sommes à notre 3 ème bilan social 2001, 2003 et 2005.

Tel Narcisse devant son miroir, le bilan social pourrait se trouver magnifique et se féliciter du simple constat chiffré. La CGT décide d'apporter avec ses élus représentant du personnel une analyse afin de permettre un débat que nous souhaitons constructif.

Nous avons remarqué que les bilans 2001 et 2003 comprenaient des erreurs. Nous sommes au regret de constater que le bilan social 2005 a été une première fois corrigé par la Direction des Ressources Humaines compte tenu des erreurs que nous avons dépistées. C'est la raison tardive du débat. En effet, nous avons fait valoir notre droit à étudier le document qui de part la loi nous laisse un mois de délai.

Force est de constater que la CGT dans ses écrits sur la précarité de juin 2005 a été clairvoyante dans ses analyses. D'ailleurs le Préfet a diligenté une enquête sur les contractuels au statut alinéa 3. Pendant ce temps, le Maire convoque le conseil municipal et informe qu'il porte plainte pour diffamation publique envers la CGT pour avoir, dans les faits, distribuer un tract collectif en interne aux agents de la ville. Où est la diffamation publique ?

La justice interpellée cible Henri TAMAR, élu du Comité Technique Paritaire, comme l'auteur présumé d'un nouveau délit "de dénonciation de la précarité".

C'est donc au tribunal correctionnel que l'on envoie le jeudi 7 décembre 2006 à 13 heures, les syndicalistes qui défendent l'emploi public dans votre ville de Drancy.

Belle symbolique d'inaugurer à Drancy un monument sur les libertés et d'y enchaîner le droit d'expression et d'opinion des représentants du personnel.

Compte rendu du CTP du Lundi 13 novembre

Convocation à 9h30 Salle numéro 1

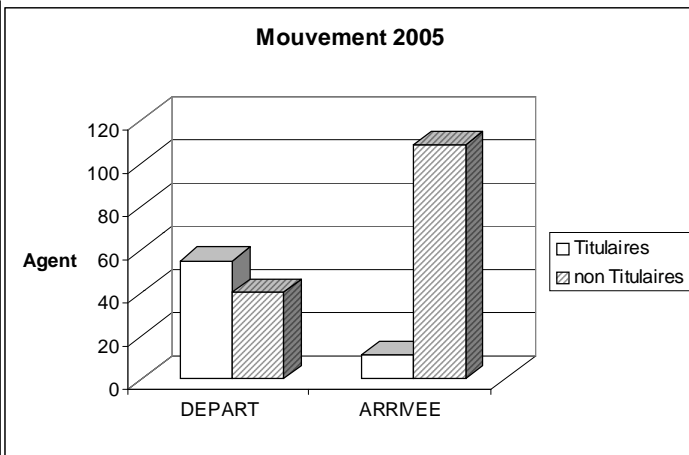
Le Maire fidèle à sa ponctualité arrive en retard. Retour en arrière sur les propos enregistrés lors du dernier CTP. Temps perdu 1/2 heure. Nous précisons que le règlement intérieur du CTP ne serait pas du mot pour mot mais bien rendre compréhensible les écrits pour les agents. Pour notre part

nous avons notre journal CGT et les agents savent mesurer la version employeur / salarié.

La CGT a été conviée à donner son avis.

Les Thèmes abordés par la CGT sur le bilan social 2005

Effectifs: Pour un titulaire arrivé, 10 précaires ont été embauchés. En 2005, il y avait 1010 titulaires (1026 en 2003) en postes et 420 non titulaires soit 30 % de précarité. Nous avons posé la question : Par rapport au besoin de la population que faites-vous des postes budgétisés ?



350 précaires sont sous statut 3 alinéa 1 (en enlevant les remplaçants et étrangers) Quel est le plan de titularisation pour ces 350 agents ? **Réponse évasive du Maire contournant le sujet, restant dans l'expectative.**

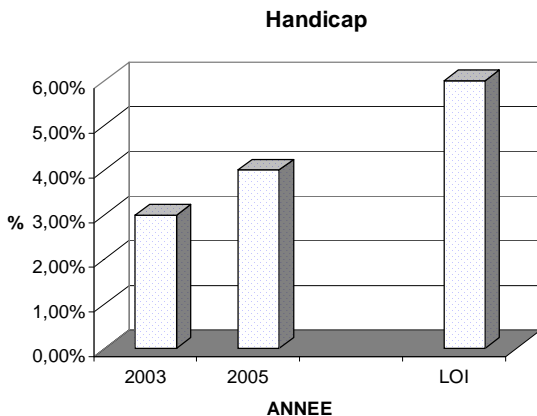
- **Temps partiel :** La délibération du conseil municipal de 2002 supprime le droit collectif aux agents. Le maire use du pouvoir de ne pas accorder le 80 % et 90 % du temps plein. Une assemblée délibérante ne peut réduire la loi (la hiérarchie des normes) La CGT à aider un agent dans sa démarche pour déposer un recours au Tribunal Administratif. **Le maire se verra contraint d'appliquer la décision du juge.**
- **Egalité des droits :** Pourquoi la proportion de femmes ayant eu un avancement de grade en 2005 est-il inférieur au taux de femme dans la mairie ? Il faut se poser la question des postes à responsabilités... **Le Maire à lui seul le pouvoir de nomination et d'équilibre des promotions hommes/femmes.**
- **Absences :**
Nous avons tenu compte des erreurs de l'administration sur les jours d'arrêts maladie. **Malgré cette projection, il reste 32427 jours non élucidés. Silence du Maire.**
Nous notons une augmentation des AT (accidents de trajet et de travail). Ils passent d'une moyenne de 39 jours à 17 jours par agent déclaré. **Nous**

regrettons que le CHS ne puisse remplir sa mission d'enquête, par exemple: les arbres des causes et le décès de notre collègue au CTM.

Loi sur le Handicap :

Après avoir lu la proposition du Député maire à l'assemblée nationale disant qu'il fallait donner l'exemple dans le service public sur la question de l'emploi des handicapés nous constatons qu'il manque aujourd'hui 21 travailleurs handicapés à Drancy.

Nous devrions être à 79 postes de par la loi mise à jour en 2005.



Combien de reclassements sont-ils demandés ? Le Maire précise qu'il va faire appel à d'autres entreprises employant du personnel handicapé (CAT) pour compenser l'effectif. **Nous insistons sur la priorité de reclassement des agents de la ville.**

▪ **Horaire de travail :**

Le bilan social ne fait pas apparaître que les services CDL et JEUNESSE sont déjà passés à l'organisation du travail annualisé avant même que le passage au CTP ne soit validé. Le CTP a voté qu'un cycle saisonnier pour les gardiens du Parc Jacques Duclos qui n'apparaît pas sur le bilan social. La procédure d'organisation du travail modulée demande une procédure administrative statutaire. **La situation est donc illégale.** Nous avons rappelé les obligations du temps de repos et l'application des nouveaux textes de loi sur les heures supplémentaires (interdit d'avoir moins de 11 heures de repos entre deux missions).

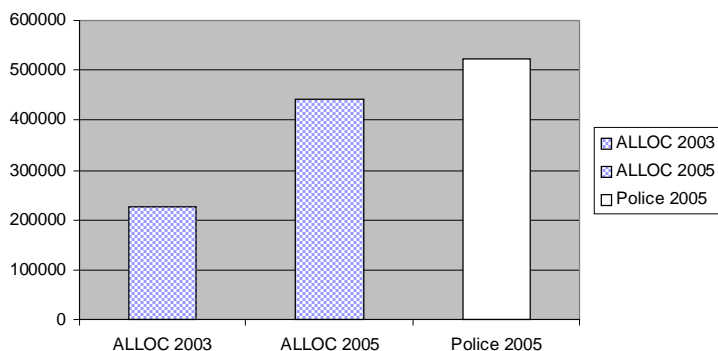
L'heure étant proche de midi, le Maire d'autorité nous accorde 2 minutes pour terminer.

▪ **Rémunération :**

Nous interpellons M. le Maire sur L'IEMP en demandant l'application de la délibération de décembre 2004 qui donne autorisation au Maire de procéder au paiement de l'IEMP aux nouveaux ayants droit. **Le montant étant de 1, 6 millions d'euros, le Député Maire, nous fait sous entendre du " Ah si j'étais riche" et du chantage à la prime (réduction de la prime IAT de Février...)** **Mais il étudie d'autres pistes..... Réunion du personnel le jeudi 7 décembre 2006 dès 10h05 pour gagner l'IEMP pour tous au coefficient 2.**

Le Maire considérant que le dialogue social était suffisant met au vote le bilan social. CFTC : OUI, les Elu(e)s municipaux : OUI. CGT : Abstention (document erroné, pas de réponse aux questions posées).

Allocation chômage



Augmentation de 95 % du montant des indemnités chômage.

Les postes ouverts sont des postes de fonctionnaire dont l'emploi est garanti. En licenciant 85 agents, ce budget est l'équivalence de fonctionnement du 3 /4 du budget de la police municipale. Ce montant devrait servir au contraire à l'emploi de fonctionnaire.

- **Idee fausse sur les filières et rémunération.**
Le diagramme donne une moyenne de salaire mensuel.

Nb d'agents

Salaire moyen mensuel avec primes (en euros)

- **Apprenti.** Abstention CGT car au service informatique seul le chef de service peut donner une formation. Sera t ' elle de qualité au vu d'un planning de travail du cadre ?



L'ordre du jour n'a pas été épuisé.

Il restait deux questions : les horaires au service jeunesse et au CDL.

Nous nous sommes présentés le lundi 20 novembre 2006.

Mais seul la CGT a respecté le règlement intérieur et son article 16. A suivre....

Les plus !

CGT, 22 rue de la république TEL 01 48 96 92 40